COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30 octobre 2026
Affichée le : 30 octobre 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

Présents : Ghislaine LEVIAU, Clément HÉRIN, Céline HOUR, Frédéric BUZANCE, Nadia FOUQUET, Vanessa MARTINEAU, Morgane RAGNEAU, Magali SEDAINE, Laurent BLIN, Jean-Philippe COLAS, Siebe POSTMA, Pascal MARTINEAU, Pierre VAILLANT, Laurent VOLUT .

Pouvoirs :
Massue Marine : Pouvoir à Ghislaine LEVIAU

Secrétaire de Séance : Frédéric BUZANCE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Ordre du jour :

-Délibération Modificative de Crédit
-Intercommunalité
-Ecole
-travaux
-Voirie
- participation financière Pont de Varennes
-Questions diverses

➢ **Approbation du PV du conseil municipal du 08 octobre 2026**

Le compte-rendu du 08 octobre 2026 est adopté à l'unanimité

➢ **Délibération modificative de crédits :**

Suite à la décision de recrutement d'une apprentie, mise à disposition par une association de formation, le Conseil Municipal doit adopter une délibération pour effectuer les mouvements de crédits suivants :

6068 – fournitures non stockées : - 4700
6218- personnel extérieur : +4700

Délibération n° 89/2026-11-03
Délibération modificative de crédits n°3

Madame Leviau, Maire fait part de la nécessité de faire un mouvement de crédits afin d'abonder l'article pour la mise à disposition de personnel extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, *décide de faire le mouvement de crédits suivant :*

6068 – fournitures non stockées : - 4700
6218- personnel extérieur : +4700

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suite aux avancements de carrières votés au mois de juin 2026, le Conseil Municipal doit adopter une délibération pour effectuer les mouvements de crédits suivants :

615221 – entretien et réparation bâtiments :	- 10000
6411 – personnel :	+ 5000
6470- charges sociales :	+ 5000

Délibération n° 90/2026-11-03
Délibération modificative de crédits n°4

Madame Leviau, Maire fait part de la nécessité de faire un mouvement de crédits afin d'abonder les articles personnel et charges sociales suite aux changements de grades (avancement de carrières) votés au mois de Juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, *décide de faire le mouvement de crédits suivant :*

615221 – entretien et réparation bâtiments :	*- 10000*
6411 – personnel :	*+ 5000*
6470- charges sociales :	*+ 5000*

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **Intercommunalité**

Madame le Maire informe qu'il n'y a pas de point spécifique.

Multi-accueil et petite enfance : Madame Céline informe qu'elle sort d'une réunion sur la présentation des multi-accueils, et une réflexion est engagée sur le recensement de toutes les offres de garde pour la petite enfance, mais cela est de la compétence de la communauté de communes.
Le multi-accueil du Lude organise des rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD. Madame Hour a précisé que la commune de Vaas serait intéressée pour développer aussi ce type de rencontres.
Le processus de classe passerelle est maintenu (accueil des tout-petits en vue d'une insertion facilitée à l'école maternelle).

- **Ecole**

Travaux : avancée des travaux. Monsieur Clément Hérin informe qu'il reste quelques litiges qui sont en voie d'être résolus. Le lettrage a été installé. Un devis paysager sera sollicité suite à la pose de la clôture, avec principalement des graminées afin de limiter l'arrosage.

➢ **Voirie**

Participation financière pont de varennes : Madame le Maire fait part d'une demande de la commune d'Aubigné Racan pour les travaux de restauration et de sécurisation du pont de Varennes, travaux effectués en 2023 et 2024. Le montant des travaux s'élève à 44 200, 80€TTC. La commune d'Aubigné Racan demande une participation de 50% soit 22 100,40€TTC.

Délibération n° 91/2026-11-03
Participation financière Pont de Varennes
Demande de compléments d'informations

Madame Leviau, Maire fait part de la demande de la commune d'Aubigné Racan pour les travaux de restauration et de sécurisation du pont de Varennes, travaux effectués en 2023 et 2024. Ce pont est commun aux deux communes.
Le montant des travaux s'élève à 44 200, 80€TTC. La commune d'Aubigné Racan demande une participation de 50% soit 22 100,40€TTC.

Plusieurs conseillers municipaux s'étonnent de cette demande car ils n'ont pas été avisés de ces travaux.
Par ailleurs, vu les types de travaux réalisés et leurs montants, ils s'interrogent sur la non concertation entre les deux communes pour la réalisation desdits travaux.
Le Conseil Municipal regrette cette demande qui semble tardive, entre la date de réalisation des travaux et la délibération sollicitant une participation à hauteur de 50% du montant des travaux TTC soit 22 100,40€TTC. Il indique que cette demande de participation financière n'a pas été inscrite au budget. Enfin, le Conseil Municipal demande si ces travaux ont bénéficié d'une récupération de la TVA, ce qui modifierait substantiellement le montant de participation sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- prend acte de la demande de la commune d'Aubigné-Racan, formulée par délibération du 20 octobre 2026, pour des travaux réalisés en 2023 et 2024.
- demande à Madame Le Maire de se rapprocher de Monsieur le Maire d'Aubigné-Racan afin d'obtenir des éclaircissements sur ce dossier.
Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **QUESTIONS DIVERSES :**

Consultation des entreprises Extension du cabinet médical
Monsieur Clément Hérin, Maire-Adjoint informe que la consultation a pris fin le 30 octobre à 17h00. Il y a 74 offres.
La Commission d'Appel d'Offres aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 à 16h00 pour l'analyse des offres et la proposition d'attribution des lots. Cette proposition sera ensuite à valider par délibération du Conseil Municipal.

Devis colombarium Cimetière : une consultation est en cours entre plusieurs entreprises. Une entreprise propose aussi une solution de cave-urne qui serait moins onéreuse pour les futurs concessionnaires (achat du terrain de concession et achat du cave-urne. Il est rappelé que le prix d'une concession dans un colombarium est au prix coûtant. Le conseil municipal décide de reporter sa décision afin de solliciter d'autres devis car les prix proposés sont très disparates.

Devis film vitres cantine : une consultation est en cours.

Devis meyfran pour poids de lestage :

Délibération n° 92/2026-11-03
Rack de stockage et poids de lestage pour nouveaux barnums

Madame Leviau, Maire rappelle l'acquisition de cinq barnums auprès de la société Altrad Meyfran. Madame Le Maire indique la possibilité d'acquisition de poids de lestage de 15 kg l'unité qui sont adaptés à ces stands. Le devis d'acquisition de ces poids pour les cinq barnums, ainsi que le rack de stockage des poids, s'élève à 2382,00 €HT, soit 2858,40€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de l'acquisition de ces poids de lestage pour ces nouveaux stands.
-accepte le devis d'un montant de 2382,00€HT
-dit que cette acquisition sera payée sur la section investissement, programme matériel
-autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Convention de prêt pour les barnums : Madame Ghislaine Leviau, Maire informe de la nécessité de rédiger une convention de prêt pour les barnums. Elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur le type de prêt, le public amené à emprunter ce matériel et la décision ou non d'instaurer une caution.

Délibération n° 93/2026-11-03
Prêt de barnums – instauration d'une caution et rédaction d'une convention de prêt

Madame Leviau, Maire rappelle l'acquisition de cinq barnums auprès de la société Altrad Meyfran ainsi que l'acquisition de poids de lestage. Madame le Maire rappelle le montant de cette acquisition qui s'élève à 6400€HT pour les barnums et 2382,00€HT pour les poids de lestage, soit un montant total de 8 782,00 €HT. Le prix d'un barnum s'élève à 1756,40€HT. Madame le Maire informe que ces barnums seront prêtés à titre gracieux aux seules associations communales et utilisés lors des manifestations communales.
Madame Le Maire propose qu'une convention de prêt de barnums soit rédigée. Cette convention sera signée par les associations à chaque emprunt de matériel.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité** :*
- décide de la rédaction d'une convention de prêt lors de l'utilisation des barnums par les associations communales. Ce prêt sera fait à titre gratuit.
-décide de l'instauration d'une caution d'un montant de 500€ par barnum emprunté. Cette caution vise à responsabiliser les utilisateurs et les bénéficiaires pour l'emprunt de ces matériel.
-précise : en cas de restitution de matériel abîmé ou détérioré, la caution de 500€ ne sera pas restituée et un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association qui aura emprunté ledit matériel. Un devis de réparation pourra aussi être sollicité.
-autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Repas de Noël : Madame Ghislaine Leviau, Maire, informe qu'il a été proposé en réunion d'adjoints d'organiser le repas de Noël au restaurant le Védaquais, afin de permettre notamment aux agents affectés à la cantine de ne pas organiser ledit repas et donc, de ne pas travailler pour cette soirée.
Madame Leviau fait part des propositions de menus. Les conseillers municipaux choisissent le menu suivant : Amuse-bouche, tartare de Saint Jacques à la pomme citronnée, fondant de poulet farci au cèpes et gratin de pommes de terre et bavarois aux fruits rouges.

Chaudière Viveco : Monsieur Clément Hérin informe que la chaudière du Viveco est définitivement en panne. Un premier devis a été sollicité et s'élève à 6 917,65€TTC, comprenant le conduit de cheminée. Un autre devis sera demandé.

Privatisation de l'Espace public : des riverains se sont plaints des nuisances sonores lors de soirées dans les bars, avec privatisation de l'espace public. Les conseillers municipaux relèvent la multiplication de nombre de manifestations organisées et souhaiteraient que ces établissements préviennent les voisins.

Vœux du maire : ils auront lieu le 15 janvier 2027 à 19h00 à l'Espace Culturel

Séance levée à : 22 h30

Prochaines séances de conseil :
8 décembre – 20h30

Le Maire, Ghislaine LEVIAU **le secrétaire , Frédéric BUZANCE**

MAIRIE DE VAAS 72500